

**COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 24 JUIN 2020
à TARASCON SUR ARIEGE**

Présents :

Mesdames

Marie-Françoise KALANDADZE, Patricia TESTA, Roseline RIU, Yolande DENJEAN, Marie-Thérèse BAULU, Nadège DENJEAN-SUTRA, Ginette CHALONS, Marie-Hélène BOUDENNE, Martine SERRANO.

Messieurs

Philippe PUJOL, Daniel GONCALVES, Bernard FARANDOU, Joseph GONCALVES, François VERMONT, Jean-Paul ROQUIER, Jean-Claude CLAUSTRES, Germain FLORES, Jean IDARRETA, Benoit ARAUD, Jean-Bernard FOURNIE, Jean-Luc ROUAN, Patrick MORCRETTE, Georges MARROT, Alain SUTRA, Alexandre BERMAND, Lionel KOMAROFF, Alain MANENC, Philippe RODRIGUEZ, Bastien PITARRESI, Bernard DUNGLAS.

Présents non votants :

Madame Annick FOURNIE, Monsieur Bernard DEFFARGES.

Procurations :

De Monsieur Christian LACASSIN à Marie-Françoise KALANDADZE, de Monsieur Jean-François FONQUERGNE à Monsieur Philippe PUJOL, de Madame Floria GENTIL à Monsieur Alexandre BERMAND.

Monsieur le Maire accueille le Conseil Communautaire en lui souhaitant la bienvenue. Il indique que le bâtiment de la MJC a près de 50 ans et a été le théâtre de nombreuses joutes politiques lors de réunions « contradictoires » ou de belles rencontres à l'occasion des bals du samedi soir.

Il salue d'autre part les nouveaux maires et délégués présents à cette réunion en précisant l'importance de travailler sur la gestion et l'avenir de la Communauté de Communes durant 6 ans. Il cède la parole à Monsieur le Président.

Monsieur le Président le remercie et indique sa satisfaction de retrouver les anciens et rencontrer les nouveaux délégués depuis ces derniers mois entachés par cette crise sanitaire exceptionnelle.

Il tient à excuser Monsieur Teychenné qui ne pourra assister à cette réunion en raison de son état de santé et Madame Masdieu pour des raisons professionnelles.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il s'agit d'un Conseil un peu particulier aujourd'hui. Le premier depuis la crise du COVID 19 mais aussi en raison de sa composition « mixte ». Ce Conseil est en effet composé des nouveaux représentants des 17 communes du territoire qui ont été élus au 1^{er} tour des élections municipales et des 3 « anciens » dont le processus électoral se termine dimanche prochain.

Les représentants de ces 3 communes (Gourbit, Miglos et Bédeilhac) sont toujours en fonction mais ne peuvent prendre part au vote.

Ce n'est qu'à l'issue de ce second tour des élections municipales que l'installation de tous les délégués communautaires et la désignation d'un nouvel exécutif intercommunal pourront avoir lieu.

Il rappelle également que durant cette crise, conformément à la Loi d'urgence Sanitaire et aux ordonnances du 1^{er} avril 2020, le Bureau a géré les affaires courantes. Cependant, les décisions importantes restent de la compétence du Conseil Communautaire. C'est le cas du Budget.

C'est la raison pour laquelle il est apparu indispensable d'organiser un Conseil communautaire sans plus attendre afin d'assurer un fonctionnement normal de la collectivité et permettre de clôturer cet épisode en juillet.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire, qui l'accepte, deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Une motion concernant l'interruption de la ligne ferroviaire Toulouse/La Tour de Carol,
- Une délibération concernant le prix d'une parcelle de la ZAE de Prat Long.

Il ouvre ensuite la séance en donnant lecture de l'ordre du jour et en informant le Conseil des procurations.

1. Vote des taux 2020 (CFE, TFB, TFNB)

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de fixer les taux de Cotisation Foncière des Entreprises, de Taxe Foncière Bâti et Non Bâti, pour l'année 2020, de la manière suivante :

	2020
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	37.80 %
Taxe Foncier Non Bâti	6.64 %
Taxe Foncier Bâti	1.40 %

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

2. Vote du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Une présentation est faite des éléments permettant de fixer les taux de TEOM sur l'ensemble des 20 communes du territoire : nouvelles bases fiscales, produit attendu ont ainsi été rappelés permettant de proposer les taux suivants :

Commune	Coût service total	Répartition TEOM en %	Coût total pris en charge par TEOM	Coût total pris en charge par budget	Bases fiscales 2020	Taux TEOM 2020
Alliat	10 029.00	100	10 029.00	0	56 229.00	17.84
Arignac	84 158.00	51	42 921.00	41 237.00	635 800.00	7.09
Arnavé	23 774.00	100	23 774.00	0	200 064.00	11.88
Bédeilhac-Aynat	18 578.00	100	18 578.00	0	197 080.00	9.43
Bompas	27 651.00	100	27 651.00	0	193 593.00	14.28
Capoulet – Junac	27 478.00	100	27 478.00	0	194 848.00	14.10
Cazenave, Serres et Allens	10 866.00	100	10 866.00	0	91 558.00	11.87
Génat	6 995.00	100	6 995.00	0	27 938.00	25.04
Gourbit	10 281.00	100	10 281.00	0	150 182.00	6.85
Lapège	7 745.00	100	7 745.00	0	39 517.00	19.60
Mercus-Garrabet	143 251.00	100	143 251.00	0	1 160 384.00	12.35
Miglos	16 720.00	100	16 720.00	0	184 204.00	9.08
Niaux	30 096.00	100	30 096.00	0	184 649.00	16.30
Ornolac-Ussat les Bains	31 908.00	100	31 908.00	0	337 930.00	9.44
Quié	41 625.00	100	41 625.00	0	304 607.00	13.67

Rabat les Trois Seigneurs	44 339.00	100	44 339.00	0	453 726.00	9.77
Saurat	98 697.00	100	98 697.00	0	952 557.00	10.36
Surba	52 800.00	100	52 800.00	0	380 306.00	13.88
Tarascon/Ariège	570 998.00	100	570 998.00	0	3 388 883.00	16.85
Ussat	56 919.00	100	56 919.00	0	352 791.00	16.13

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Rouquier tient à indiquer son étonnement face à la disparité des taux entre les communes. Il précise qu'un lissage des taux serait un moyen plus solidaire de répartition de la taxe.

Les délégués d'Ornolac-Ussat les Bains et de Tarascon indiquent leur mécontentement quant aux décisions impactant les services mis en place par le Smectom tant au niveau des particuliers que des professionnels.

Monsieur Rouan, Vice-Président du Smectom, indique que de nombreux changements doivent être opérés au Smectom dans les années à venir qui nécessiteront un vrai travail de réflexion quant à la prise de décisions.

3. Participation aux budgets annexes du Transport à la Demande et de la Régie du Plan d'eau - année 2020

Monsieur le Président propose au Conseil d'attribuer les participations suivantes aux différents budgets annexes :

Budgets annexes	Participations 2020	Vote
Transport à la Demande	48 634.00	Unanimité
Régie du Plan d'eau	55 000.00	Unanimité

4. Approbation des budgets primitifs 2020

Monsieur le Président indique que cinq budgets ont été transmis à l'ensemble des délégués dont le principal, celui de la Communauté de Communes. Il rappelle que le budget est l'acte fondateur du fonctionnement de toute collectivité, il en fixe le cap et en caractérise l'esprit.

Monsieur le Président précise que le budget 2020, de plus de 9 millions, est conforme au débat d'orientations budgétaires présenté en février dernier. L'ensemble des projets et décisions validés y figurent tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il rappelle les principaux services de la collectivité (périscolaire, SDIS, TAD, téléassistance, réseau de lecture, base nautique de Mercus) mais aussi les nouvelles actions concernant l'urbanisme ou encore la santé et pour lesquelles deux recrutements ont été réalisés.

Monsieur le Président informe également du caractère exceptionnel du budget 2020 en raison de la crise sanitaire actuelle. Ce sont près de 73 000.00 euros qui auront été consacrés de façon solidaire à l'achat de matériel de protection pour les communes et leur population. Il rappelle également le partenariat avec la Région Occitanie pour accompagner les entreprises en difficulté et abonder à hauteur de 50 000.00 euros les aides régionales.

Enfin et avant de présenter en détail les différents budgets intercommunaux, Monsieur le Président tient à rappeler les investissements engagés ou à venir et inscrit en section d'investissement sur ce budget 2020 avec l'engagement du PLUi, le démarrage des travaux du Pôle Enfance Jeunesse Parentalité (dont le PC est à

l'instruction), l'acquisition des terrains pour la nouvelle gendarmerie, les crédits pour accompagner les entreprises du territoire dans leurs projets immobiliers, l'acquisition de la Maison Montaud, les travaux sur le plateau technique du forage des Thermes d'Ormolac-Ussat les Bains, les travaux sur les départs des sentiers de randonnée et sans oublier les programmes voirie des communes.

Monsieur le Président insiste sur le caractère fondamental de ces investissements qui généreront activités et emplois pour favoriser le bien-être des populations et le développement économique du territoire.

Monsieur le Président tient à souligner la responsabilité dont doit faire preuve une collectivité publique. Tant vis-à-vis de ses concitoyens quand il s'agit de protéger et de garantir l'accès aux services publics locaux qu'aux entreprises qui seront les premières bénéficiaires de ces interventions. La crise du COVID a une nouvelle fois démontrée combien les collectivités, communes et intercommunalités ont été efficaces par leur proximité et leur engagement.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Alisevich, Directeur Général des Services, afin de présenter les différents budgets de la Communauté de Communes.

Transport à la Demande :

Monsieur le Directeur présente le budget 2020 du Transport à la Demande.

Après débat, Monsieur le Président met sa proposition de budget primitif 2020 du Transport à la Demande au vote qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 99 300.00 euros et en investissement à la somme de 1 678.00 euros. Le budget du Transport à la Demande est adopté à l'unanimité.

Atelier Relais TMC :

Monsieur le Directeur présente le budget 2020 de l'Atelier-Relais TMC.

Après débat, Monsieur le Président met sa proposition de budget primitif 2020 de l'Atelier-Relais TMC au vote qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 35 066.61 euros et en investissement à la somme de 16 219.97 euros. Le budget de l'Atelier-Relais est adopté à l'unanimité.

ZAE Prat Long :

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que quatre entrepreneurs vont s'installer prochainement sur la ZAE Prat de Long et que le bornage définitif va avoir lieu le 2 juillet prochain.

Monsieur le Président informe que, s'il est élu à nouveau à la présidence de la Communauté de Communes, il mettra tout son engagement à remplir cette zone d'activité.

Monsieur le Directeur présente le budget 2020 de la ZAE Prat Long.

Après débat, Monsieur le Président met sa proposition de budget primitif 2020 de la ZAE Prat Long au vote qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 1 737 089.45 euros et en investissement à la somme de 1 353 952.71 euros. Le budget de la ZAE Prat Long est adopté à l'unanimité.

Régie du Plan d'eau :

Monsieur le Directeur présente le budget 2020 de la Régie du Plan d'eau.

Après débat, Monsieur le Président met sa proposition de budget primitif 2020 de la Régie du Plan d'eau au vote qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 177 206.90 euros et en investissement à la somme de 102 776.00 euros. Le budget de la Régie du Plan d'eau est adopté à l'unanimité.

Communauté de Communes :

Monsieur le Directeur tient à informer le Conseil Communautaire que, concernant le budget de la Communauté de Communes, les documents qui ont été transmis aux délégués ne faisaient pas état des restes à réaliser. Cela ne bouleverse en réalité que les résultats globaux mais en aucun cas, la réalité du budget. Il indique que la présentation projetée ce soir prend en compte ces corrections.

Monsieur le Directeur présente le budget 2020 de la Communauté de Communes.

Monsieur Romeu demande si la réalisation du PLUi est une urgence et si le coût du projet n'est pas trop important au vu des modifications de périmètre de l'EPCI à venir. Il propose d'utiliser les compétences internes de la Communauté de Communes et ne pas dépenser d'argent sur ce dossier.

Monsieur Pujol indique que la réalisation d'un PLUi fait partie des compétences obligatoires de la Communauté de Communes et que sa prescription a été votée en Conseil Communautaire récemment. Monsieur le Président tient à souligner toute l'importance pour la Communauté de Communes de se doter d'un tel document particulièrement en termes de développement et d'aménagement du territoire.

Monsieur Araud tient à ajouter toute l'utilité d'un PLUi qui permettra un territoire harmonisé favorisant le développement du Pays de Tarascon.

Monsieur Sutra souhaite donner sa position sur le budget de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon. Il indique que sur la forme, le Président est responsable du budget mais que son élaboration doit être collective et nécessite une concertation. Il indique que rien de cela ne se fait actuellement et que le budget de l'intercommunalité est réalisé par la Directeur Général et ses services. Il rappelle l'importance d'un budget pour une collectivité et invite Monsieur le Président à mettre en place une commission finance pour l'élaboration du prochain budget. Il tient également à indiquer sa part de responsabilité à ce sujet en sa qualité de vice-président de la Communauté de Communes. D'autre part, il précise que le budget de la Communauté de Communes est ridicule en termes de volume financier. Il constate que le Pays de Tarascon est pauvre de son isolement. Il souhaite que s'élargisse le territoire et précise que les intentions politiques sont réelles. En outre, il s'interroge également sur la pertinence de l'acquisition de la Maison Montaud à hauteur de 130 000.00 euros en précisant que le coût de cette rénovation est démesuré. Il indique vouloir engager une réflexion sur le sujet. Il s'étonne que le Directeur Général souhaite « ancrer » la Communauté de Communes sur le Pays de Tarascon. Toutefois, il s'accorde sur la nécessité d'un nouveau siège administratif pour la Communauté de Communes malgré un contexte économique difficile. Monsieur Sutra informe le Conseil Communautaire que les délégués de Tarascon avaient décidé de ne pas voter le budget de la Communauté de Communes mais au vu des engagements pris par Monsieur le Président de créer une commission consultative pour le projet d'un nouveau siège administratif en y intégrant des représentants de la commune de Tarascon et de poursuivre la réflexion sur une modification du périmètre de l'intercommunalité du Pays de Tarascon, les élus de la commune de Tarascon ont revu leur position.

Monsieur Fournié tient à indiquer que le projet de siège administratif bénéficiera de subventions qui viendront amenuiser le coût global de l'opération et rappelle que le budget a été validé en Bureau conformément au débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé en février dernier au sein de l'assemblée communautaire.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que l'acquisition de ce bâtiment a été actée en assemblée et cette décision ne sera pas remise en question.

Monsieur Goncalves tient à indiquer, concernant la Maison Montaud, que le coût de l'acquisition est très faible au vu de la situation géographique et du potentiel du bâtiment. Il rappelle également qu'il est préférable que les subventions restent sur un territoire et qu'un tel projet ne mettra pas à mal les finances de la Communauté de Communes. Il tient à informer également le Conseil Communautaire que quelques jours auparavant les communes ont été saisies pour une demande de local pour des professionnels de santé en attente d'un bâtiment définitif. Devant l'impossibilité de leur proposer une solution acceptable, ces derniers ont finalement décidé de s'installer sur un territoire voisin. Ce manque de disponibilité de bâti est préjudiciable pour le territoire et indique qu'il serait opportun de se doter d'immobilier préalable à toute demande.

Monsieur Araud rejoint l'analyse de Monsieur Goncalves et précise que de tels investissements doivent être inévitablement portés par l'intercommunalité.

Monsieur Fournié souhaite revenir sur les propos de Monsieur Sutra concernant l'intégration de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon avec la Haute-Ariège. Il déplore ce revirement de position et rappelle que les élus communautaires n'ont de cesse à chaque occasion de démontrer tout l'intérêt de faire évoluer l'intercommunalité vers une grande communauté d'agglomération qui s'étendrait de Saverdun à Tarascon. Il rappelle également les nombreuses délibérations et motions ont été adoptées à l'unanimité en ce sens.

Monsieur Sutra indique qu'il a longtemps travaillé avec M. Duran sur le sujet mais qu'il est forcé de constater qu'aucun des « barons » de la Haute-Ariège ou de la Basse Ariège ne souhaite réellement que le Pays de Tarascon intègre l'une ou l'autre des intercommunalités. Toutefois, il reste convaincu que la situation du Pays de Tarascon est sans issue s'il reste isolé. Il indique que, comme tout le monde le sait, la piscine de Tarascon a brûlé et qu'il n'est pas en mesure de dire s'il y aura à nouveau une piscine sur sa commune, preuve s'il en est de la nécessité d'intégrer un territoire plus grand.

Monsieur le Président souhaite rappeler au Conseil Communautaire que l'ensemble des décisions sont actées collectivement selon un processus démocratique et qu'il convient d'en respecter le principe. Si de nouvelles compétences sont prises par l'intercommunalité, le budget sera construit en conséquence. Il indique également que chaque collectivité est libre de gérer son territoire comme elle l'entend. En outre, Monsieur le Président déplore la remise en question par les délégués de la commune de Tarascon de décisions prises à la majorité. Monsieur le Président précise qu'il restera vigilant quant aux conséquences d'une éventuelle fusion et indique, dès à présent, qu'il s'opposera à ce qu'un tel processus se fasse sur le dos du contribuable.

Après débat, Monsieur le Président met sa proposition de budget primitif 2020 de la Communauté de Communes au vote qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 7 518 066.25 euros et en investissement à la somme de 2 323 950.21 euros. Le budget de la Communauté de Communes est adopté à l'unanimité.

5. Demande de subvention au Conseil Départemental – PDIPR 2020

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Tarascon mène une politique active en matière de valorisation des sentiers de randonnée qu'elle considère comme un vecteur essentiel de l'attractivité du territoire, en particulier pour le tourisme.

Monsieur le Président rappelle que cette politique relève d'une dynamique conjointe au Conseil Départemental de l'Ariège qui a défini un Plan Départemental d'Itinéraires Pédestres de Randonnée intégré dans le Plan Local de Randonnée dont la Communauté de communes est gestionnaire.

Monsieur le Président indique qu'il convient de demander au Conseil Départemental une participation financière à hauteur de 6 144.00 €, pour cette opération dont le coût éligible est évalué à 21 480.00 €.H.T.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

6. Base Nautique de Mercus – désignation régisseurs et création d'un fonds de caisse

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que, comme chaque année, il convient de procéder à la désignation d'un régisseur et de régisseurs adjoints pour la Régie du Plan d'eau.

Suite à l'avis favorable du Comptable Public et en application de l'article 3 du décret n°97-1259 du 29 décembre 1997 relatif aux régies de recettes et d'avances des collectivités locales et établissements publics locaux, Monsieur le Président propose de nommer :

Régisseur : M. Mathias FROMARD

Régisseurs Adjoints : Mme Floria GENTIL
Mme Amandine MONNIER
Mme Laure BOSC

De plus, afin de permettre le démarrage de cette activité, il est nécessaire de procéder à la constitution d'un fonds de caisse d'une valeur de 200.00 euros délivré sous le contrôle de Monsieur le Percepteur de Tarascon.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

7. PIG Habitat : versement aides

Monsieur le Président rappelle qu'un Programme d'Intérêt Général / Habitat a été mis en place par la Communauté de Communes et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

A ce jour, un certain nombre de dossiers ont abouti, il convient donc de procéder au versement de la subvention aux propriétaires dont le dossier a reçu un avis favorable de l'ANAH.

Il s'agit de (propriétaires occupants) :

NOM Prénom	Adresse	Montant subvention en €	Nature Travaux
Mme BENANIBA Samah	8, avenue de Péchiney 09400 TARASCON/ARIEGE	1 250.00	Economie d'énergie
TOTAL :	1 dossier	1 250.00	/

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

8. ZAE Prat Long : prix terrain Lot n°1

Monsieur le Président rappelle la délibération n°2019-106 du 30 septembre 2019 fixant le prix du m² à 14 euros pour les terrains de la Zone d'Activité Economique de Prat Long.

Cependant, Monsieur le Président informe d'une caractéristique particulière de la parcelle n°1 situé à l'entrée de la zone.

Suite à plusieurs études de sols, il s'avère que cette dernière nécessite pour toute construction, des fondations plus importantes en raison d'une présence de l'eau à une faible profondeur.

Cette obligation occasionne inévitablement un surcoût de la construction.

Afin de permettre l'installation d'un porteur de projet sur cette parcelle, sans que ce dernier en soit pénalisé, Monsieur le Président propose de fixer le prix de cette parcelle à 12 euros le m².

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

9. Motion contre la suspension de la circulation ferroviaire durant la période estivale

Le Conseil Communautaire du Pays de Tarascon indique :

La pérennité et l'optimisation de la ligne ferroviaire Toulouse –La Tour de Carol, qui dessert les départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège et ses hautes vallées jusqu'aux Pyrénées Orientales et à la frontière espagnole, revêtent une importance stratégique pour la Région Occitanie, pour l'Ariège et plus particulièrement pour le Pays de Tarascon.

Les travaux de renouvellement lourds réalisés dans le cadre du Plan Rail Midi-Pyrénées au printemps 2011 entre Foix et Latour de Carol représentent un montant de 79 millions d'euros, dont 39 pris en charge par la Région. Les travaux que SNCF Réseau va conduire entre Portet Saint-Simon et Saverdun vont permettre de parachever le renouvellement de la voie sur la ligne.

Par ailleurs, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, la mise en service de deux nouvelles sous-stations d'alimentation électrique est prévue au dernier trimestre 2020 pour un montant total de 10.28 millions d'euros financés à 60 % par la Région Occitanie.

Concomitamment, seront réalisés les allongements de quais sur 14 gares de l'axe Toulouse-La Tour de Carol pour un montant total estimé à 5.7 millions d'euros, que la Région finance à 50%.

Ces travaux permettront l'accueil sans restriction sur l'axe des nouvelles automotrices Régiolis et Régio2N, dont l'acquisition est intégralement financée par la Région et qui pourront ainsi circuler en rames doubles pour accroître les capacités d'emport des trains régionaux.

De plus, la Région contribue actuellement à hauteur de 4.78 millions d'euros aux travaux de pérennité de la ligne entre Foix et Latour de Carol, se substituant ainsi à SNCF Réseau qui, en application du Contrat pluriannuel signé avec l'Etat dit « Contrat de Performance », s'est désengagé du financement des lignes de desserte fine du territoire.

Pour mener à bien l'ensemble de ces travaux, les circulations ferroviaires ont été suspendues sur la ligne, par anticipation dès le 15 juin au lieu du 3 juillet (conséquence de la mise en œuvre du protocole sanitaire) et jusqu'au 29 août 2020.

Sans remettre en cause le bienfondé des travaux à réaliser, comme la Région, les Elus de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon déplorent vivement la fermeture de cette ligne sur une période aussi longue et durant une saison estivale 2020 très importante pour les secteurs du tourisme et du thermalisme particulièrement impactés par les conséquences de la crise du COVID-19.

Le Conseil Communautaire dénonce le refus opposé par SNCF Réseau au maintien de circulations ferroviaires entre Foix et Latour de Carol cet été, tout autant que le choix délibéré du gestionnaire d'infrastructures de ne pas réactiver les circulations entre Ax les Thermes et Latour de Carol à la sortie du confinement.

Cette situation matérialisée par l'absence de circulation ferroviaire sur les longues périodes, n'est absolument pas à l'image de l'engagement de la Région en faveur du service public ferroviaire et en particulier pour cette ligne.

Elle ajoute par ailleurs une difficulté supplémentaire à la situation économique du Pays de Tarascon déjà fortement éprouvé.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Communautaire du Pays de Tarascon regrette qu'une période de travaux plus opportune n'est pas été choisie et demande à ce que des mesures de substitution soient prises pour pallier à cette interruption et que la période soit réduite au maximum.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président lève la séance à 21h15.